



Les cinq confédérations syndicales écrivent au Président de la République

Paris, le 28 mars 2006

Monsieur Jacques CHIRAC
Président de la République
Palais de l'Elysée
75008 – PARIS

Monsieur le Président,

Le 16 janvier 2006, sans la consultation préalable que prévoit la loi du 4 mai 2004, le Premier Ministre a annoncé le projet de Contrat de Première Embauche après avoir mis en place, sous les mêmes modalités et par voie d'ordonnance, le Contrat Nouvelle Embauche.

Contrat précaire stigmatisant pour les jeunes, préfigurant une remise en cause du CDI et du Code du travail, le CPE est devenu synonyme de précarité. Il est rejeté par la totalité des syndicats de salariés et la majorité des syndicats d'étudiants et de lycéens.

Lors de la rencontre que nous avons eue avec le Premier Ministre, le vendredi 24 mars, nous lui avons indiqué que nous demandions le retrait du CPE afin d'établir un climat d'apaisement indispensable à un dialogue et des négociations sur les questions de fond : l'emploi, la précarité et les accès à l'emploi et à la formation professionnelle des jeunes.

Devant l'absence de compréhension du Gouvernement depuis deux mois nous avons, à différentes reprises, mobilisé avec à chaque fois une participation de plus en plus importante. Le 28 mars, ce sont près de trois millions de personnes qui ont manifesté sur tout le territoire et de nombreux salariés du privé et du public qui ont fait grève.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, d'apprécier combien la crise actuelle est source d'exaspération et de tensions dans le pays.

Attachés aux valeurs républicaines et démocratiques, nous vous saisissons solennellement afin qu'en application de l'article 10 de la Constitution, vous demandiez au parlement une nouvelle délibération de la loi égalité des chances excluant notamment l'article 8 relatif au Contrat Première Embauche.

C'est pour les cinq confédérations syndicales, la condition nécessaire et indispensable à l'ouverture rapide du dialogue social auquel nous souhaitons participer et qui est actuellement totalement bloqué.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre considération distinguée.

Malgré toutes ces manifestations, la loi a été approuvée par le Conseil Constitutionnel et promulguée par le Président de la République! La lutte va s'amplifier et l'Union Départementale Force Ouvrière du Pas-de-Calais continuera à mobiliser ses forces dans la bataille contre la Précarité !!!

